

Service Interrégional des
Concours



Filière sportive

concours et examens

rapport du Président du jury

Rapport de la présidente du jury

Examen professionnel d'EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PROMOTION INTERNE

Session 2014

L'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives, issu de la réforme des cadres d'emplois de catégorie B (nouvel espace statutaire) est organisé pour la seconde fois par le Service Interrégional des Concours, (avec le Centre de Gestion des Bouches du Rhône) pour les collectivités et établissements publics de l'ensemble du territoire national.

I. EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE AU GRADE D'EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

A. Calendrier

Périodes d'inscription	Du 10 septembre au 24 octobre 2013
Période de dépôt des dossiers	Du 10 septembre au 16 octobre 2013
Date limite de retour des dossiers	Le 24 octobre 2013
Epreuve écrite	Le 21 janvier 2014
Réunion du jury d'admissibilité	Le 26 février 2014
Epreuve physique	Le 27 mars 2014
Épreuves pédagogiques	Les 2, 5, 10, 11, 12 et 13 juin 2014
Réunion du jury d'admission	Le 26 juin 2014
Publication des résultats	Le 27 juin 2014

B. Inscriptions

85 candidats ont retiré un dossier d'inscription : 84 par télé-procédure via internet et 1 dossier papier retiré à l'accueil du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine.

56 candidats ont retourné leur dossier d'inscription dans les délais. Aucun dossier n'a été reçu hors délai.

Sur ces 56 candidats inscrits, 5 candidats non pas été admis à concourir (4 ne remplissant pas la condition de grade exigé et 1 ne remplissant pas la condition d'ancienneté de services publics).

Au total, 51 candidats ont donc été admis à concourir (9 femmes et 42 hommes).

II. CANDIDATS

A. Origine géographique

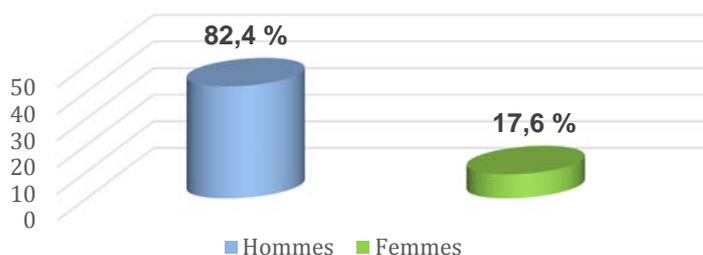
RÉGION D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS À CONCOURIR	
	Effectifs	TOTAL
Bretagne	2	9 candidats soit 17,6 % des convoqués domiciliés dans le Grand Ouest
Pays de la Loire	6	
Basse Normandie	1	
Haute Normandie	0	
Hors Grand Ouest	42	Soit 82,4 % des convoqués domiciliés hors Grand Ouest

Les 51 candidats convoqués proviennent de 31 départements différents et à peine 18 % sont domiciliés dans le Grand Ouest.

B. Répartition hommes-femmes

Les hommes représentent la grande majorité (82,4 %) des admis à concourir.

Répartition des candidats admis à concourir par sexe

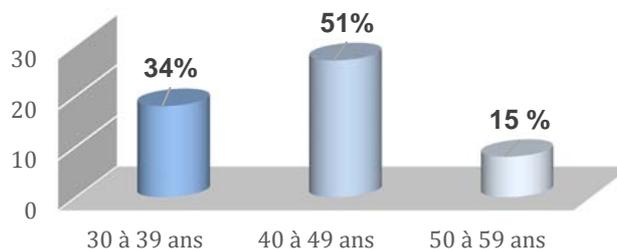


C. Tranches d'âge

L'âge moyen des admis à concourir est de 42 ans.

L'âge minimum des candidats est de 32 ans et l'âge maximum de 53 ans.

Répartition des candidats admis à concourir par tranche d'âge



III. ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

A. Déroulement

L'épreuve écrite d'admissibilité s'est déroulée le 21 janvier 2014 au matin, à l'Espace Aumaillerie à la Selle-en-Luitré. Sur les 51 candidats convoqués, 40 étaient présents, soit un taux d'absentéisme de 21,56 %.

B. Nature de l'épreuve et analyse des résultats

La note de cadrage de l'épreuve écrite ainsi que le sujet complet sont en ligne sur le site du CDG35, www.cdg35.fr, rubrique « passer un concours ». Le sujet ne comporte pas d'indications de correction.

Conformément à la réglementation, chaque copie, rendue anonyme par le candidat, a fait l'objet d'une double correction.

Au total 2 correcteurs ont participé à la correction des copies.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

L'unique épreuve d'admissibilité consiste en la rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales. (durée 3 heures ; coefficient 2)

Le libellé du sujet proposé cette année était le suivant :

*« Vous êtes éducateur territorial des activités physiques et sportives de la ville de X.
Le maire a constaté que des habitants, jeunes adultes pour la plupart, utilisent l'espace public et le mobilier urbain pour des activités sportives. Il souhaite mieux comprendre ce phénomène et a sollicité la direction des sports en ce sens.
Votre directeur vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note portant sur les enjeux liés à la pratique des « sports urbains ». »*

Le dossier comportait 8 documents, soit 23 pages au total.

Les résultats de l'épreuve écrite

Nombre de copies	Notes < à 5/20	Notes >ou= à 5/20	Notes >ou= à 10/20 et < à 15/20	Notes >ou= à 15	Note la plus haute /20	Note la plus basse /20	Moyenne des notes /20
40	3	28	9	0	13,5	2,5	7,75

La moyenne générale des 40 notes est de 7,75/20.

Sur 40 copies, 31 se sont vues attribuer une note inférieure à 10/20, dont 3 une note éliminatoire (< 5/20).

Observations des correcteurs :

Le sujet ne présentait pas de difficulté particulière, au vu des documents fournis dans le dossier.

La phrase : « Il souhaite mieux comprendre ce phénomène et a sollicité la direction des sports en ce sens. » passe inaperçue pour les candidats qui n'ont pas trouvé utile de présenter les sports urbains et les espaces publics qu'ils investissent selon les cas.

Peu de candidats ont appréhendé les enjeux des sports urbains en relation avec les préoccupations des collectivités territoriales.

De nombreux candidats ne connaissent pas ou ne respectent pas la forme académique d'une note.

Avant de fixer le seuil d'admissibilité, le jury a pour mission de prendre connaissance, le cas échéant, des ruptures potentielles d'anonymat et des consignes n'ayant pas été respectées par certains candidats.

Dans le cas précis de cet examen, aucun signe distinctif n'a été signalé par les correcteurs.

C. Candidats admissibles

Après avoir examiné les résultats des épreuves d'admissibilité, le jury fixe le seuil d'admissibilité comme suit :

	Nombre de candidats présents	40 (sur 51 convoqués)
	Meilleure note /20	13,5
	Nombre de candidats ayant une note éliminatoire (note < 5 / 20)	3
	Nombre de candidats ayant une note >ou = 10 / 20	9
Décision du jury	Seuil	Candidats admissibles
	8 /20	17

Statistiques sur les 17 candidats admissibles

Les hommes représentent 76,5 % des candidats admissibles (13 hommes / 4 femmes)

Les candidats admissibles viennent de 14 départements différents et 29,4 % sont domiciliés dans l'interrégion Grand-Ouest.

Origine géographique	Nombre de candidats admissibles	
Bretagne	4	5
Haute-Normandie	0	
Basse-Normandie	0	
Pays-de-la-Loire	1	
Hors interrégion	12	
Total	17	

IV. ÉPREUVES D'ADMISSION

Les candidats admissibles ont été convoqués à deux épreuves obligatoires d'admission : l'épreuve physique et l'épreuve pédagogique suivie d'un entretien.

A. Déroulement de l'épreuve physique et analyse des résultats

L'épreuve physique s'est déroulée le jeudi 27 mars 2014 au Complexe sportif de Bréquigny à Rennes.

Hommes	Femmes
- 1 000 mètres ; course en ligne - Natation : 50 mètres en nage libre.	- 600 mètres ; course en ligne ; - Natation : 50 mètres en nage libre.
Tout parcours terminé, même en dehors des limites de temps indiquées par la table de cotation, sera coté 10 points.	

Des barèmes de notation précis sont prévus pour les femmes et pour les hommes. Ceux-ci sont indiqués dans la brochure de l'examen accessible sur le site internet du cdg35.

Selon l'article 9 du décret n°2011-789 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, et applicable aux examens professionnels de promotion interne, les candidats blessés au moment des épreuves physiques et les candidates enceintes sont dispensés, à leur demande, de ces épreuves. Ils devront être en possession d'un certificat médical établissant leur état. Les candidats bénéficiant de cette dispense se voient attribuer une note égale à la moyenne des notes obtenues par l'ensemble des candidats au concours auquel ils participent.

Sur les 17 candidats convoqués, tous se sont présentés mais 7 d'entre eux ont bénéficié d'une dispense aux épreuves sur présentation d'un certificat médical. Ces candidats se sont vus attribuer une note égale à la moyenne des notes obtenues par l'ensemble des candidats à l'examen. Parmi eux, un candidat de l'examen d'ETAPS s'est blessé lors de son échauffement et n'a pu assurer sa course. Celui-ci a pu être reçu par un médecin qui lui a délivré le jour même un certificat médical lui permettant de bénéficier de cette dispense générale malgré l'existence d'une performance en natation.

Les résultats des épreuves physiques :

	Femmes	Hommes	Total
Nombre de convoqués	4	13	17
Nombre de présents	4 <i>(dont 1 candidate dispensée)</i>	13 <i>(dont 6 candidats dispensés)</i>	17 <i>(dont 7 candidats dispensés)</i>
Moyenne des candidats	15.53	13.00	13.60 <i>(note attribuée à tous les candidats dispensés : hommes et femmes)</i>
Note la plus haute	18	18,75	18.75
Note la plus basse	13	9	9
Nb de candidats ayant une note > ou = à 10	4	11	15

Meilleures performances, sur l'ensemble des opérations d'ETAPS organisées (concours et examens professionnels promotion interne) :

		Natation		Course	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
EP ETAPS principal de 2 ^{ème} classe		0'27'9 - 40 pts	0'41'3 - 30 pts	3'12'6 - 32,8 pts	3'11'9 - 3 pts <i>(1 seule femme)</i>
EP ETAPS		0'27'5 - 40 pts	0'39'3 - 30 pts	3'25'4 - 29,5 pts	2'27'0 - 16 pts
ETAPS principal de 2 ^{ème} classe	Ext.	0'31'2 - 39,5 pts	0'32'3 - 30 pts	2'58'9 - 36,3 pts	2'08'9 - 22,5 pts
	Int.	0'28'6 - 40 pts	0'32'3 - 30 pts	3'01'5 - 35,6 pts	1'58'8 - 26,5 pts
	3 ^è conc.	0'36'7 - 34,5 pts	0'37'3 - 30 pts	3'22'8 - 30,30 pts	2'41'6 - 11 pts
ETAPS	Ext.	0'28'0 - 40 pts	0'33'5 - 30 pts	2'46'2 - 39,9 pts	1'57'6 - 27 pts
	Int.	0'28'5 - 40 pts	0'33'0 - 30 pts	2'57'4 - 36,7 pts	1'54'5 - 28,5 pts
	3 ^è conc.	0'29'4 - 40 pts	0'35'4 - 30 pts	3'21'0 - 30,8 pts	2'19'0 - 19 pts

B. Déroulement de l'épreuve pédagogique suivie de l'entretien et analyse des résultats

Les épreuves pédagogiques d'admission se sont déroulées les 2, 5, 10, 11, 12 et 13 juin 2014 au complexe sportif de Bréquigny à Rennes.

Le libellé réglementaire de l'épreuve est le suivant :

« *La conduite d'une séance d'activités physiques et sportives* »
(préparation : 30 minutes ; durée de la séance : 30 minutes ; coefficient 3)

Le candidat choisit, lors de son inscription à l'examen l'une des cinq options suivantes :

- Pratiques individuelles et activités au service de l'hygiène et de la santé ;
- Pratiques duelles ;
- Jeux et sports collectifs ;
- Activités de pleine nature ;
- Activités aquatiques.

Dans l'option retenue, le candidat choisit, par tirage au sort au moment de l'épreuve, le sujet de la séance qu'il est chargé de conduire.

Cette séance est suivie d'un **entretien avec le jury** (*durée : 30 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2*), débutant par une analyse, par le candidat, du déroulement de la séance qu'il vient de diriger et se poursuivant par un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle devant permettre au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.

Lors de la réunion du jury d'admissibilité du 26 février 2014, dans un souci d'organisation et d'égalité de traitement des candidats, le jury a décidé à l'unanimité de ses membres, de ne retenir qu'une seule discipline par groupe d'options.

Options choisies à l'inscription par les candidats	Disciplines retenues par le jury
Pratiques individuelles et activités au service de l'hygiène et de la santé	Gymnastique acrobatique
Pratiques duelles	Judo
Jeux et sports collectifs	Football
Activités de pleine nature	Tir à l'arc
Activités aquatiques	Natation sportive

L'ensemble des candidats admissibles a été informé des choix retenus par le jury dans un courrier adressé la semaine qui a suivi le jury d'admissibilité. Le site internet du CDG35 a, lui aussi, régulièrement été mis à jour pour optimiser la diffusion des informations.

Concernant cet examen professionnel, les 17 candidats admissibles sont répartis sur 4 de ces disciplines seulement : judo (1 candidat), football (12 candidats), tir à l'arc (1 candidat) et Natation sportive (3 candidats). Il n'y a aucun candidat dans la discipline gymnastique acrobatique.

Sur 17 candidats convoqués, 16 candidats étaient présents.

Les résultats des épreuves pédagogiques

Disciplines	Nombre de candidats convoqués	Nombre de candidats présents	Epreuve de conduite d'une séance d'activités physiques et sportives (coef. 3)			Epreuve d'entretien (coef. 2)			Note finale		
			Moyenne générale	Note la + haute	Note la + basse	Moyenne générale	Note la + haute	Note la + basse	Moyenne générale	Note la + haute	Note la + basse
Natation sportive	3	3	10.33	14.00	06.00	09.50	12.00	06.00	10.00	12.60	06.00
Football	12	11	10.00	16.00	06.00	11.09	16.00	05.00	10.44	15.20	06.80
Judo	1	1	13.50	13.50	13.50	15.00	15.00	15.00	14.10	14.10	14.10
Tir à l'arc	1	1	15.00	15.00	15.00	15.00	15.00	15.00	15.00	15.00	15.00
Total	17	16	10.59	16.00	06.00	11.28	16.00	05.00	10.87	15.20	06.00

Observations générales des examinateurs :

- **Gymnastique acrobatique :**
 - les candidats n'ont quasiment pas utilisé le matériel mis à leur disposition
 - manque de préparation dans cette discipline
- **Football :**
 - candidats principalement issus de la filière animation donc rendu des séances très similaire à celle qu'aurait pu donner un adjoint d'animation et non un éducateur sportif
 - manque de préparation dans cette discipline
 - des difficultés à traiter un thème précis
- **Natation sportive :**
 - les candidats ont trop misé sur l'aspect « sécurité », au dépend de l'aspect « pédagogie ». Les séances sont, de ce fait, peu enrichissantes pour les enfants
 - pas d'utilisation de la totalité de l'espace qui leur était attribué (les enfants étaient très souvent sur le bord des espaces)
 - la majorité des enfants passe trop peu de temps dans l'eau
 - les examinateurs relèvent une grande monotonie sur les épreuves dans cette discipline
- **Tir à l'arc :**
 - le candidat qui n'était pas spécialiste dans la discipline, s'était particulièrement préparé à l'épreuve.

D'une manière générale, pour l'épreuve d'entretien, les examinateurs constatent une quasi-inexistence de connaissances de l'environnement territorial. Ce qui révèle un manque certain de préparation à l'épreuve, même si les candidats ont parfois, pris le soin de travailler leur exposé.

C. Candidats admis

Après avoir examiné les résultats, et à l'unanimité des membres présents, le jury fixe le seuil d'admission comme suit :

Examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'ETAPS		
Nombre de présents	16	
Meilleure moyenne / 20	14.69	
Nombre de candidats ayant une note ≥ 10	11	
Décision du jury	Seuil	Nb d'admis
	10.75	9

D. Préparation aux épreuves

En ce qui concerne la préparation à l'examen, parmi les 9 candidats admis :

- 44,44 % ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves
- 55,56 % ont déclaré avoir suivi une formation de préparation aux épreuves via le CNFPT

V. ANALYSE ET CONCLUSION

Le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur l'importance de bien connaître le milieu professionnel dans lequel ils exercent. En effet, les membres du jury ont observé d'importantes lacunes en culture territoriale, moins « pardonnables » pour les candidats qui travaillent déjà en collectivité.

Pour conclure, le jury tenait à préciser que cette organisation, notamment relative à l'organisation des épreuves pédagogiques, nécessite un travail de collaboration important entre l'équipe du Service Concours du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, la collectivité d'accueil des épreuves physiques de sport et des épreuves pédagogiques et les Services de l'Inspection Académique.

Le jury souhaite ainsi mettre en évidence cette collaboration tripartite et se félicite du bon déroulement des épreuves.

Fait à Thorigné Fouillard, le 15 mars 2015

La Présidente du jury,



Lise TIZON

Responsable du service gestion des équipements sportifs - Ville de Rennes